



CONSEIL MUNICIPAL DE TOURNON
SEANCE DU 6 AVRIL 2018 – 19H30
COMPTE-RENDU

DATE DE LA CONVOCATION : 28 mars 2018
DATE DE L’AFFICHAGE : 28 mars 2018

Président de Séance : Xavier TORNIER
Secrétaire de Séance : Sandrine BERTHET

Présents : Xavier TORNIER, Christian BENEITO, Gaël MIANO, Yves GAZZOLA, Michel SIBUET, Sandrine BERTHET, Maryline BEGEY, Michel GARDET-CADET, Denis AMANN, Fabienne LASSIAZ, Yacine ALIOUA, Marie Josèphe SABAÏNI,
Excusées : Myriam LHOST-DUNOYER (procuration à Yacine ALIOUA), Sylvaine MILLAT
Absent : Julien BECCHERLE

NOMBRE DE CONSEILLERS formant la majorité des membres :
EN EXERCICE 15 PRESENTS 12

VOTANTS 13

A 19h30, le quorum étant atteint (12 personnes, 13 votants) le conseil peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

RAPPEL DE L’ORDRE DU JOUR INITIAL

DELIBERATIONS

- 1 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017
- 2 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017
- 3 – AFFECTATION DES RESULTATS DES FONCTIONNEMENT DE L’ANNEE 2017
- 4 – VOTE DU TAUX DES TAXES COMMUNALES 2018
- 5 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018
- 6 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS
- 7 – DEMANDE DE SUBVENTION SUITE AUX EVENEMENTS CLIMATIQUES EXCEPTIONNELS

QUESTIONS DIVERSES

- 1 – POINT SUR LES TRAVAUX

PROPOSITION DE MODIFICATION DE L’ORDRE DU JOUR

Le Maire indique au Conseil municipal, que s’il en est d’accord, une délibération relative à l’augmentation des loyers des logements communaux sera ajoutée à l’ordre du jour.

Le Conseil municipal donne son accord sur ces modifications à l’ordre du jour

Le compte rendu du Conseil municipal du 2 mars 2018 est adopté à l’unanimité des membres votants.

DELIBERATIONS

1 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU BUDGET GENERAL (M14)

Le 1^{er} Adjoint présente le Compte administratif. Celui-ci reprend l’ensemble des opérations du budget primitif et des décisions modificatives d’un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances de la commune pour l’exercice 2017.

Les opérations de l'exercice 2017 font ressortir les résultats suivants :

	PREVU (BP + BS + DM)	REALISÉ
Dépenses d'investissement	813 504,00 €	560 176,27 €
Recettes d'investissement	813 504,00 €	327 611,88 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		-232 564,39 €
Excédent/Déficit reporté 2016		394 238,04 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULÉ		161 673,65 €
Dépenses de fonctionnement	697 777,00 €	526 815,97 €
Recettes de fonctionnement	697 777,00 €	708 070,16 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		181 254,19 €
Excédent/Déficit reporté 2016		0
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULÉ		181 254,19 €
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE		342 927,84 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (le Maire n'ayant pas pris part au vote conformément au Code Général des Collectivités Territoriales)

- ✓ **ADOpte** le Compte Administratif 2017 du budget général,
- ✓ **DECLARE** toutes les opérations de l'exercice 2017 définitivement closes

2 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 DU BUDGET GENERAL (M14)

Le Maire présente le Compte de gestion du Receveur. Celui-ci reprend l'ensemble des opérations du budget primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances de la commune pour l'exercice 2017.

Ce compte de gestion est rigoureusement identique au compte administratif 2017 tel que présenté précédemment.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion 2017 du receveur.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés

- ✓ **APPROUVE** le Compte de Gestion 2017 du receveur.

3 - AFFECTATION DES RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2017

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un Excédent de fonctionnement de 181 254,19 €.

Le Maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement et le solde d'exécution d'investissement au chapitre recettes d'investissement du budget primitif 2018.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés

- ✓ **APPROUVE** l'affectation des résultats 2017 au budget primitif 2018 comme suit :

- 181 254,19 € au compte 1068 - Recettes d'investissement
- 161 673,65 € au compte 001 – Recettes d'investissement

4 - IMPOTS LOCAUX : VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES

Le Maire présente au Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition de 2018 de la taxe d'habitation et des taxes foncières.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés

- ✓ **DECIDE** de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018 :
 - Taxe d'habitation : 5,92 %
 - Taxe foncière (bâti) : 6,08 %
 - Taxe foncière (non bâti) : 64,02 %

5 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Le Maire présente le budget primitif 2018 qui s'équilibre comme suit :

PROPOSITION BP 2018	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	699 817,00 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	699 817,00 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	686 793,24 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	686 793,24 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés

- ✓ **ADOpte** le budget primitif 2018 qui s'équilibre comme suit :
 - 699 817,00 € en fonctionnement,
 - 686 793,24 € en investissement

6 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Gaël MIANO, adjoint au Maire, présente aux membres du Conseil Municipal les différentes demandes de subvention pour l'année 2018 sollicitées par les associations et examinées par la Commission des Affaires sociales réunie le 20 février 2018.

NOM	2014	2015	2016	2017	2018
Associations Communales					
ACCA - Chasseurs	54	54	60	60	60
Anciens Combattants	80	100	100	100	100
Sou des écoles	4245	4277	3800	4000	2550
Haut de la Tourmotte	1500	1500	1500	1500	1500
Amis de la Tourmotte	400	400	400	400	400
<i>sous total</i>	6279	6331	5860	6060	4610
Associations Inter-communales					
Cosi	825	825	556	960,2	960
Service de remplacement	94	94	94	94	94
<i>sous total</i>	919	919	650	1054,2	1054
Associations autres					
Comité "la Ligue"	160	200	200	200	200
Banque Alimentaire	100	100	100	200	200
Régul matous	100	50	50	50	50
Locomotive	100	0	100	150	150
Restaurant du Cœur	100	100	100	200	200
Les Marmottons	100	100	100	150	150
<i>sous total</i>	360	550	650	950	950
TOTAL Subventions	7558	7800	7160	8064,2	6614
<i>Chèques associations</i>	6530	6510	6055	6000	6000
TOTAL Général	14088	14310	13215	14064	12614

mise à jour du 26 février 2018

Le Maire propose que le Conseil Municipal approuve les demandes de subvention validées par la commission des affaires sociales.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés

- ✓ **APPROUVE** l'attribution des subventions 2018 conformément à la décision de la commission des affaires sociales du 20 février 2018.

7 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU GUICHET UNIQUE
« EVENEMENTS CLIMATIQUES EXCEPTIONNELS »
REGION/ETAT/DEPARTEMENT (FREE)

Le Maire rappelle les événements climatiques qui se sont déroulés le 4 janvier 2018 et ses conséquences. La commune de Tournon a subi d'importants dégâts consécutifs à des pluies torrentielles accentuées par une fonte de neige virale :

- Effondrement d'un enrochement en soutènement de la route de la Tourmotte
- Dégradation de l'enrobé du parking de la Tourmotte

Des opérations d'urgence ont été réalisées afin de déblayer l'éboulement qui obstruait un ruisseau avec des risques sur des biens privés.

Des travaux doivent donc être engagés.

Le Maire propose de déposer une demande de subvention au titre du guichet unique « Evènements climatiques exceptionnels » auprès de la Région, de l'Etat et du Département (FREE).

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés

- ✓ **AUTORISE** le Maire à déposer une demande de subvention au titre du guichet unique « Evènements climatiques exceptionnels » auprès de la Région, de l'Etat et du Département (FREE).

8 - AUGMENTATION DES LOYERS DES LOGEMENTS DE LA COMMUNE

Gaël MIANO, 2^{ème} Adjoint, rappelle aux membres du Conseil municipal que la décision avait été prise de revoir chaque année, les loyers communaux.

Gaël MIANO, suivant l'indice de référence des loyers, propose les loyers suivants pour :

- L'appartement de la Mairie : 365,19 € pour l'année 2018 à partir du 1^{er} mai (précédent loyer = 363,25 €)
- Le logement dans l'ancien presbytère : 524,69 € pour l'année 2018 à partir du 1^{er} juillet (précédent loyer = 520,29 euros).

Il sollicite l'avis du Conseil municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés

- ✓ **DECIDE** d'augmenter les loyers communaux de la façon suivante :
 - Appartement de la Mairie : 365,19 € à compter du 1^{er} mai 2018,
 - Ancien presbytère : 524,69 € euros à compter du 1^{er} juillet 2018.

QUESTIONS DIVERSES

POINT SUR LES TRAVAUX

TRAVAUX PREVUS EN 2018

- Enrochement du mur de soutènement et enrobé du parking de la Tourmotte
- Amélioration de l'éclairage public
- Extension de la Tourmotte

TRAVAUX ENVISAGES POUR 2019

- Voirie

La séance est levée à 22h

